



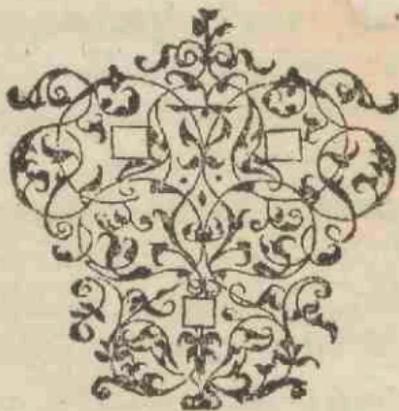
**Remonstrance faicte par le roy a messieurs les premier & second Presidents de Paris, Preuost des Marchans, Cardinal de Guise & Doyen de Nostre Dame, sur les moyens qu'il conuient suiure pour fournir aux fraiz de la presente guerre.**

<https://hdl.handle.net/1874/428509>

REMONSTRANCE  
FAICTE PAR LE ROY

A MESSIEURS LES PREMIER & second Presidens de Paris, Preuost des Marchans, Cardinal de Guise, & Doyen de Nostre Dame, sur les moyens qu'il conuient suiure pour fournir aux fraiz de la presente guerre.

*71 aug 1635*



M. D. LXXXV.

FALCÓN PAR EL ROY

M. D. C. C. L. X. V.

M. D. C. C. L. X. V.



**E** Roy dimenche der-  
 nier unzième du moys  
 d'Aoust manda querir  
 au l'Ouure le Preuost  
 des Marchands, le pre-  
 mier & second presidents de Parle-  
 ment, le Doyen de Nostre Dame, &  
 pria monsieur le Cardinal de Guise  
 d'y assister. Il commença par une re-  
 iouissance qu'il auoit de ce que bien  
 conseillé & apres auoir long temps  
 patienté, en fin par l'aduis de tous ses  
 seruiteurs, & mesmes de ceux qui e-  
 stoyent la plusieurs. Il auoit reuouqué  
 son Edict de paix avec ceux de la Re-  
 ligion, que s'il auoit esté long temps  
 à se resouldre, ce n'auoit esté faulte  
 d'affection à la religion Catholique:  
 mais parce qu'ayant tant de fois es-  
 sayé les difficultés de la guerre, il ne  
 se pouuoit pas du premier coup ima-  
 giner qu'il fust plus facile d'executer  
 ceste derniere resolution que la pre-  
 miere, ceste consideration l'auoit re-  
 tenu & retenoit encores preuoyant  
 les grandes incōmodités que la guer

re apporte à l'estat & en general & en particulier: neantmoins que ce uoyant assisté de tant de personnes de la prudence & fidelité desquels il s'asseure, qui l'asseuroyent si gayement de la facilité de l'execution, & s'en reioissoit extremement avec eulx, puis les prioit tous d'aduiser les moyens pour paruenir à une heureuse issue du conseil qu'eux mesmes luy auoyent donné pour cest effect, il leur representoit quelles forces il entendoit leuer, & avec combien d'hommes il uouloit acheuer ceste guerre, qu'il uouloit trois armées, l'une en Guienne, l'autre pres sa Maiesté, la troisiésme pour empescher l'entree aux estrangers, lesquels quelque chose qu'on luy uueille persuader il scauoit estre prests à marcher: qu'il n'estoit pas temps de penser aux moyès de la guerre quant on a l'ennemi sur les bras, ny de faire la paix quand ils seroyent les plus forts, qu'il auoit tousiours trouué grande difficulté à rompre l'Edict de paix, qu'il en trouueroit

ueroit encores plus à rompre celuy de la guerre: & parce, que tous ensemble pensassent bien ce qu'ils auoyent à faire, & qu'il seroit trop tard de faire la paix quand les Moulins de Paris seroient bruslez: Quant à luy qu'ayât receu le conseil d'autruy cōtre le sien propre, il s'estoit resolu de n'espargner rien du sien, & de faict il l'auoit bien monstré s'estant despouillé presque iusques à sa chemise pour ceste guerre, que puis qu'ils ne l'auoyent voulu croire à l'entretènement de la paix, il falloit donc qu'ils le secourussent à l'entretènement de la guerre, qu'il ne se uouloit pas ruiner tout seul, & qu'il falloit qu'un chacun des particuliers portast sa part des incommoditez, lesquelles il auoit preueu & essayez tout seul. Et s'adressant à monsieur le President il le loua de sa bonne affection à la Religion Catholique, laquelle il auoit bien remarquée par une longue harengue qu'il fit lors que l'Edict fust reuoqué. Mais qu'il estoit raisonnable qu'il confide-

rast luy & toute la compagnie de la-  
 quelle il estoit le Chef, la necessité  
 des affaires: qui estoit telle que pour  
 estre contrainct de recourir à l'extra-  
 ordinaire, il failloit qu'il laissast l'ordi-  
 naire, & pource les pria qu'on ne luy  
 fist plus de remōstrance pour le paye-  
 ment de leurs gaiges, lesquels tant  
 que la guerre dureroit il n'y auroit  
 moyen de payer. Puis s'adressant au  
 Preuost des Marchans il luy dict que  
 le peuple de sa uille de Paris auoit  
 faict grande demonstration de se res-  
 iouir en la rupture de l'Edict de paix,  
 qu'il falloit donc qu'il aidast à execu-  
 ter ce qu'on luy auoit faict trouuer  
 bon, & luy commanda sur le champ  
 d'appeller le corps de la uille dans le  
 lendemain, & là faire une imposition  
 de deux cens mil escus, dont sa Maie-  
 sté disoit auoir affaire, & estant pour  
 commencer la moitié du premier  
 mois de la guerre, se montant l'entre-  
 tenement des armées à quatre cens  
 mil escus tous les mois. En fin se tour-  
 na uers le Cardinal de Guise, & luy fit  
 enten-

entendre avec un uisage à demi courroucé que pour le premier mois il esperoit de le fournir sans l'aide du Clergé en cherchant iusques au fons des bources des particuliers : mais que pour tous les autres mois il entendoit de prendre les fraiz sur l'Eglise. Qu'en cela il ne pensoit pas rien faire contre sa conscience, qu'il ne uouloit attēdre l'authorité ny le consentement du Pape, que c'estoit leur cause, que les Chefs du Clergé estoient ceux qui l'auoyent le plus poulsé à ceste guerre, qu'il falloit qu'ils portassent une partie des despens, en fin que sa Maiesté n'estoit pas resolüe de porter la perte tout seul. Et s'attendāt pour ouyr, & ainsi comme on luy faisoit là dessus quelque difficulté, il s'escria, disant: Il eust donc mieux uallu me croire.

